

# Circuits courts alimentaires et Agendas 21

## Présentation du dispositif

Les circuits courts alimentaires connaissent un nouvel essor en réponse à une exigence croissante des consommateurs ainsi qu'à une nécessité de redynamiser le tissu économique local et de repenser notre modèle économique. Pour autant, pour réellement agir de manière efficace dans une région où l'agriculture est principalement monofonctionnelle et où la demande est potentiellement massive, il est nécessaire d'agir de manière transversale sur plusieurs politiques publiques.

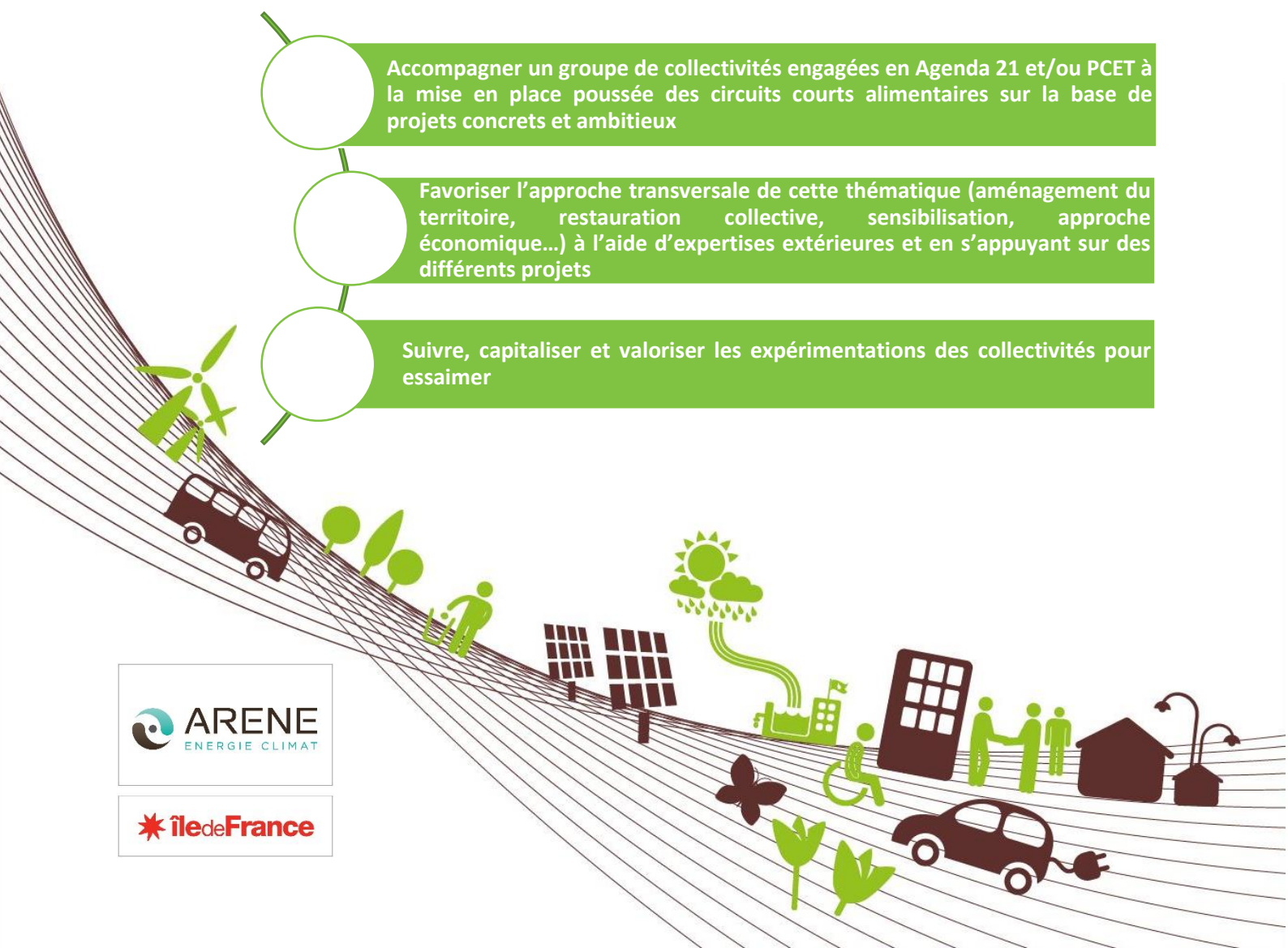
L'ARENE souhaite renforcer la mise en place de circuits courts alimentaires pour concrétiser les approches économiques durables dans les démarches Agenda 21 et PCET. En effet celles-ci sont les démarches clés de mise en œuvre de la transition écologique et énergétique et peuvent agir sur plusieurs aspects essentiels des circuits courts, de la restauration collective au foncier agricole.

### Objectifs de la formation action :

Accompagner un groupe de collectivités engagées en Agenda 21 et/ou PCET à la mise en place poussée des circuits courts alimentaires sur la base de projets concrets et ambitieux

Favoriser l'approche transversale de cette thématique (aménagement du territoire, restauration collective, sensibilisation, approche économique...) à l'aide d'expertises extérieures et en s'appuyant sur des différents projets

Suivre, capitaliser et valoriser les expérimentations des collectivités pour essaimer



## Cadre général

### Les circuits courts alimentaires de proximité

Les circuits courts alimentaires ont fait l'objet d'une définition nationale via le plan dit « Barnier » de 2008 précisant la notion « *d'un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur* ».

Pour la période 2014-2020, une définition officielle européenne a été établie par le débat parlementaire européen et retranscrite dans le Règlement de développement rural encadrant l'allocation du fonds FEADER<sup>1</sup>, à savoir : « *Un circuit d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs* » (définition officielle européenne).

À ces définitions, les acteurs territoriaux y apposent généralement une caractéristique complémentaire, celle de la **proximité géographique entre lieu de production et lieu de consommation**. En Île-de-France, les recensements agricoles montrent qu'il y a près de 800 exploitations (soit 15 % des exploitations) qui fonctionnent en circuits courts, en vente directe principalement, mais ce nombre est en **déclin** (- 37 % d'exploitations en 10 ans). Les filières longues sont privilégiées. Il existe donc un paradoxe économique entre la chute des exploitations de maraichage, le nombre d'exploitations fonctionnant en circuits courts et en face un **marché grandissant du « local »**<sup>2</sup> dans un des plus importants bassins de consommation européens.

### En quoi les Agendas 21 et les PCET constituent-ils des leviers pertinents ?

Démarches à **vocation transversale** dans les politiques publiques, multi-partenariale et d'animation territoriale en vue d'instaurer une nouvelle gouvernance territoriale, les Agendas 21 et les PCET peuvent constituer des leviers pertinents pour développer les circuits courts alimentaires de proximité. L'expérience des premières générations de ces démarches en France a montré certaines difficultés à infléchir vers un développement économique durable du territoire.

Les **nouvelles générations** de ces démarches ont à cœur de travailler sur de nouveaux modèles économiques territoriaux, à partir d'une réelle transversalité des politiques publiques et d'articulation entre les échelles de territoire, dans un contexte territorial mouvant. Depuis l'arrivée de ces démarches, il existe de nouveaux mécanismes de financement des projets, la montée en puissance de dynamiques citoyennes, l'arrivée du numérique, et une appétence à la contribution sur les projets territoriaux plus forte.

La restructuration des fonds européens, les différentes stratégies régionales, la Loi d'Avenir pour l'agriculture et surtout une appétence de consommateurs toujours plus nombreux entraînent un regain d'intérêt pour les circuits courts alimentaires et de nouveaux leviers pour les politiques publiques. Fortement présents dans les débats des Agendas 21 et des PCET, les circuits courts alimentaires sont donc amenés à se développer, en tendant vers la transition écologique et énergétique des territoires.

<sup>1</sup> FEADER : Fonds européen pour le développement rural

<sup>2</sup> Se référer au sondage Ipsos Public Affairs de février 2014 : « Les Français et le consommateur local »

## Présentation de la formation action

### Ossature

Une formation action est un dispositif collectif qui a plusieurs finalités : transmettre des savoirs et connaissances, co-construire des outils, méthodes et expérimentations, transmettre les enseignements, et appuyer les participants dans la conduite de leurs projets individuels. Pour l'ARENE, il s'agit d'un parti pris fort : l'amélioration et la consolidation des projets par la contribution collective.

La formation action s'organise autour de 4 formats :

- **des modules thématiques** avec des contenus pédagogiques (enjeux, outils, méthodes, retours d'expériences) ;
- des **ateliers de travail contributifs** autour des projets des collectivités, organisés à l'occasion de chaque module thématique ;
- des **temps individuels** pour chaque projet, entre chaque module thématique ;
- des **visites de site** faites lors des modules thématiques quand ceux-ci sont accueillis dans une collectivité ou lors de visites de l'ARENE.

La formation action aura pour fil rouge la gouvernance alimentaire territoriale (notamment sa refonte), l'organisation des acteurs en région, le lien urbain/rural à préserver et la transversalité entre les différents outils d'action publique.

### Modules thématiques de la formation action

A noter :

- les **partenariats sont ici donnés à titre indicatif**, ils peuvent évoluer et seront confirmés lors de l'envoi des programmes détaillés de chaque module.
- Les **modules peuvent être organisés dans une collectivité du groupe**. Dans ce cas, des visites de site peuvent être organisées, en lien avec la collectivité accueillante.

### L'action foncière au service d'un projet agricole de territoire

**Date : 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015, à l'ARENE Île-de-France**

Le foncier agricole est un enjeu majeur en Île-de-France du fait de la pression foncière, des prix élevés et de l'étalement urbain. Les collectivités disposent de différents leviers à la fois pour maîtriser l'évolution des terres agricoles, du PLU à la mise en place de ZAP ou PAEN<sup>3</sup>, et d'autres outils pour activer des acquisitions foncières pour en protéger et en maîtriser l'usage (Droit de préemption, régie agricole municipale, bail environnemental...). De nombreux partenaires sont également présents y compris comme opérateurs.

Ce module sera organisé en partenariat avec **Terres de Liens Île-de-France, l'Agence des Espaces Verts et l'IAU**.

<sup>3</sup> PLU : Plan local d'urbanisme ; ZAP : Zone agricole protégée ; PAEN : Périmètre agricole et naturel

### Les produits locaux dans la restauration collective

**Date : septembre 2015, lieu à déterminer**

La restauration collective en Île-de-France représente près de 500 000 repas par jour et présente un intérêt certain en termes de demande, ainsi que pour renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. Elle constitue un des principaux leviers d'action publique mais elle est également une brique d'une politique agroalimentaire et d'alimentation. Elle peut induire de nouvelles formes de gouvernance de projet agri-urbain.

Souvent déléguée, les collectivités peuvent pour autant activer des pratiques d'achat, d'accompagnement de projet, pour répondre aux volontés de renforcer les produits locaux, très présents dans les débats Agenda 21 et PCET. Il convient tout autant d'intégrer des réalités technico-économiques tant dans la gestion-rationalisation des SPIC<sup>4</sup> de restauration scolaire que sur la conduite du système d'exploitation.

Ce module sera organisé en partenariat avec la **Fondation Nicolas Hulot** et le **Groupement des Agriculteurs biologiques Île-de-France**.

### L'agriculture urbaine et la réhabilitation de friches

**Date : décembre 2015, lieu à déterminer**

À l'instar d'autres territoires (Québec et Détroit par exemple), Paris est un territoire extrêmement dynamique en matière d'agriculture urbaine, facilité par une mobilisation citoyenne de plus en plus grande et des politiques parallèles (jardins partagés, végétalisation en ville...).

Il existe de nombreuses formes d'agriculture urbaine dont certaines peuvent se révéler très efficaces pour le milieu urbain et périurbain. Que ce soient l'agriculture sur les toits, le hors sol, dans les interstices, les délaissés de voirie ou la reconversion de terrains en friches, la zone urbaine peut révéler au final un grand nombre d'hectares vecteur de projets divers : projets économiques, liens sociaux, aménagement de l'espace, projets agroenvironnementaux. Sera traitée la question de la pollution urbaine, des solutions alternatives et le type d'agriculture.

Ce module sera organisé en partenariat avec **Natureparif**.

### L'appui à l'installation, aux filières alimentaires et aux modes de production et de distribution durables

**Date : février 2016, lieu à déterminer**

En synergie avec des stratégies foncières de protection, portage et mise en valeur, les collectivités peuvent avoir un rôle à jouer dans l'appui aux agriculteurs et l'appui aux filières locales. La transmission-installation, l'aide au logement, l'appui à la recherche de partenariats et de financeurs, l'appui à l'équipement-modernisation, l'appui aux organisations de conseil, transfert-diffusion, l'appui à l'organisation individuelle ou collective, la promotion de producteurs locaux et de produits du

---

<sup>4</sup> SPIC : Service public industriel et commercial

terroir,... Autant de choses à mettre en place pour favoriser la pérennité économique des circuits courts alimentaires.

Les collectivités peuvent aussi agir pour la transition des pratiques agricoles vers des modes de production (agriculture biologique, raisonnée, agro-écologie...) et de distribution plus durables, en lien avec les attentes qui seraient alors identifiées des consommateurs et les enjeux territoriaux de protection de la ressource en eau, de qualité des produits, de santé publique et de qualité des sols. De même, il existe des outils pour favoriser une logistique et une distribution efficace (contrainte de la logistique urbaine, notamment du dernier kilomètre).

À noter que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République NOTR et loi d'Avenir pour l'agriculture modifie le cadre d'intervention des collectivités (compétences, responsabilité, gouvernance).

Ce module sera organisé en partenariat avec **le Conseil régional d'Île-de-France et le pôle ABIOSOL.**

#### **L'économie sociale et solidaire et les circuits courts alimentaires**

**Date : avril 2016, lieu à déterminer**

L'agriculture est utilisée par un grand nombre de structures d'insertion depuis de nombreuses années (Chantiers d'insertion, Jardins de Cocagne...). Les circuits courts alimentaires présentent aussi d'autres intérêts vis-à-vis de l'économie sociale et solidaire : mécanismes de financements participatifs et/ou locaux, outils d'innovation sociale, coopérations entre acteurs économiques... De nombreuses pistes existent pour favoriser les circuits courts alimentaires dans une optique d'économie sociale et solidaire.

Ce module sera organisé en partenariat avec **l'Atelier Île-de-France.**

#### **L'éducation et la sensibilisation autour des circuits courts alimentaires**

**Date : juin 2016, lieu à déterminer**

L'alimentation est très souvent utilisée comme support de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Par cette entrée sur les circuits courts, il est possible de faire le lien entre les acteurs du territoire, les actions pédagogiques sur les produits locaux, le travail sur la fraîcheur et la qualité des produits et donc la santé, jusqu'au type de production et de distribution. Pourront être travaillés des circuits de visites sur les territoires.

Ce module sera organisé en partenariat avec **la Bergerie Nationale et le CERVIA Île-de-France.**

### **Capitalisation**





Tout au long de la formation action, l'ARENE Île-de-France capitalisera sur l'ensemble des projets afin de :

- comprendre les mécanismes de réussite/échec de tels projets ;
- valoriser les initiatives en Île-de-France pour essaimer aux autres collectivités;
- garder une trace de l'histoire des projets par différents moyens.

Des comptes rendus des modules seront valorisés.

## Modalités d'inscription

La formation action est dimensionnée pour accompagner **10 collectivités**. L'ARENE privilégiera les projets répondants aux critères suivants :

-  l'adéquation du projet avec une ou des thématiques de la formation action
-  le caractère transversal du projet et son niveau de reproductibilité
-  L'engagement politique et humain effectif du projet
-  L'engagement à suivre la formation action, mettre à disposition les ressources nécessaires (personnes et information) et contribuer entre projets (partage, coconstruction des outils...)

La collectivité doit remplir la **fiche d'intention et description de son projet**, accompagnée d'une **lettre d'engagement** signée par l'élue(e) en charge du projet, formalisant l'engagement à suivre le dispositif.

[Télécharger la fiche d'intention et description du projet  
et le modèle de lettre d'engagement](#)

*Ces documents doivent nous être **envoyés au plus tard le 22 mai**. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter*

## Animation et pilotage de la formation action

**Thomas Hemmerdinger**  
Chef de projet Agendas 21  
ARENE Île-de-France  
[t.hemmerdinger@areneidf.org](mailto:t.hemmerdinger@areneidf.org)  
Tél. : 01 83 65 37 73